

**M. Raheem ZAFAR**

Rapport de stage

D.E.S.S.



**Consulat Générale de France**

Los Angeles

USA

2000

Raheem Zafar

## *Introduction*

Toujours imprécis sur mon avenir professionnel, mais ayant une certitude, je voulais effectuer mon stage de DESS à l'étranger. C'est dans ce but que j'ai orienté ma recherche de stage. Ma première démarche a été de prendre contact avec les anciens étudiants du DESS qui avaient fait leur stage à l'étranger ou qui travaillent actuellement à l'étranger. Après cette première étape, il fallait cibler les bonnes personnes, c'est-à-dire des personnes qui avaient fait leur stage aux Etats-Unis. C'est la destination qui m'a toujours intéressé pour un objectif professionnel.

Après mes demandes d'informations de stage auprès des professeurs qui connaissaient cette région, tel que M. Lomné, M. Kersaudy, ou M. Trudy..., j'ai déposé ma candidature dans tous les consulats français se trouvant aux Etats-Unis. Cette démarche a pu être menée à terme avec l'aide de Mme Désarménien. C'est ainsi que le Consulat Général de France à Los Angeles m'a accepté, après un entretien téléphonique de la part d'Antoine CHÂTELET, du Service Culturel du Consulat.

J'ai, donc, effectuer mon stage de fin d'étude au Consulat Général de France à Los Angeles, dans le Service Culturel, auprès de M. Antoine Châtelet, Attaché culturel Adjoint. Mon stage se déroulerait du 1<sup>er</sup> mai 2000 au 30 juin 2000, donc pour une période de deux mois.

Le but de mon stage était une étude précise. Il s'agissait de faire une analyse sur «*la problématique de montage, de subvention européenne et de concrétisation des projets européens sur la Côte ouest des Etats-Unis*»\*. Cette recherche permettra au Poste Culturel de Los Angeles de réaliser des projets européens à Los Angeles.

Deux raisons principales m'ont amené à choisir ce stage. D'une part, j'ai toujours eu le désir de partir aux Etats-Unis non en tant que touriste, mais professionnellement afin de comprendre les méthodes de travail américaines. Bien que le Consulat fut composé de français il n'en restait pas moins une institution influencée par le mode de vie professionnel américain. D'autre part, une expérience aux Etats-Unis ne peut qu'être bénéfique pour un étudiant souhaitant travailler dans un domaine International

Ne connaissant pas les Etats-Unis, c'est ainsi que je me dirigea vers Los Angeles. En ce qui concerne le logement, le Consulat m'avait hébergé dans une pension réservée aux stagiaires à Beverly Hills où se situé le Consulat. Le lendemain de mon arrivé à Los Angeles, je fus présenté au personnel du Consulat. Puis, Mlle Juliette SALZMANN, Attachée Culturel du Consulat, me définis ma mission.

---

\* voir les annexes 1.2.3.4.5.6.7. Ce sont les résultats de mon étude sur les différents projets culturels européens possible à la Côte Ouest

Néanmoins, on me proposa de faire mes deux premières semaines de stage dans le service de Presse, dans lequel il manquait une personne, pour un remplacement. J'ai refusé car je voulais me consacrer entièrement à mon étude et « travailler » pour le Service Culturel qui m'avait fait confiance en acceptant ma candidature.

C'est dans ces conditions que je commençais mon stage. Je disposais d'un bureau, un ordinateur, une ligne téléphonique, et une adresse électronique.

Au cours de ma première partie, je présenterai le Consulat Général de France à Los Angeles aux Etats-Unis, plus précisément le service culturel qui un des plus important des Etats-Unis du fait de la présence de Hollywood, principale pôle mondiale de l'audiovisuel.

Ma seconde partie sera consacrée à la mission qui m'a été attribué au sein du service culturel du Consulat.

## **I – PRESENTATION DU CONSULAT GENERAL DE FRANCE A LOS ANGELES :**

### ***A - Le Consulat***

Le Consulat de France à Los Angeles se trouve sur la Wilshire Boulevard, route historique et symbolique qui traverse Los Angeles d'Est en Ouest. Il est dans le quartier de Westwood qui est le quartier de U.C.L.A. ( University of California in Los Angeles, une des plus grande université des Etats-Unis ). Il se trouve en face de la « Federal Building » de la Californie, c'est l'équivalent d'une « mairie gigantesque » de cet Etat. Cette localisation n'est pas hasardeuse. En effet, le Consulat est souvent amené à travailler avec les organes étatiques des Etats-Unis, d'où la proximité du « Federal Building » ; Et UCLA est un des partenaires principaux du Consulat en matière culturelle. Ces locaux se trouvent dans le bâtiment du siège social mondial de la société « Kaufmann et Broad ».

Le Consulat sert d'organe administratif français pour la Californie et sa circonscription. Ainsi, la circonscription consulaire de Los Angeles couvre L'ARIZONA, LE SUD DE LA CALIFORNIE (comtés de Mono, Inyo, Kings, San Luis Obispo, Kern, Santa Barbara, Ventura, Los Angeles, San Bernardino, Orange, Riverside, Imperial, San Diego), LE COLORADO, LE SUD DU NEVADA (comtés de Clark, Lincoln, Nye, Esmeralda et Mineral) et LE NOUVEAU MEXIQUE.

Le Consulat se trouve sous l'autorité à la fois du Ministère des affaires Etrangères et de

l'Ambassade de France à Washington.

### ***B - Fonctions***

Le Consulat a deux fonctions essentielles. Représenter la France à l'étranger, et tenir informées les Autorités françaises sur sa zone d'action.

La représentation de la France signifie plusieurs choses.

En premier lieu, effectuer toutes les tâches administratives d'une Mairie pour les Français de Los Angeles.

Ensuite, de régler les problèmes mettant en cause des ressortissants français. Enfin, plus généralement, de pouvoir agir au nom de la France dans la région concernée. Ainsi le Consul peut représenter la France lors d'événements ou de rencontres politiques ayant lieu à Los Angeles.

Le rôle d'information concerne à la fois le rassemblement de renseignements sur la zone concernée et l'information du public et des journalistes sur les activités liées en France et au Consulat. Il est dévolu au Service de Presse, et à d'autres organismes en relation avec le Consulat qui regroupent des données diverses sur l'économie et la politique locale.

### ***C - Les différents services***

### *1. Le Consul Général, le Consul Adjoint et les Vice Consuls:*

Le Consul, s'il est le fonctionnaire le plus haut placé au Consulat, n'a cependant pas autorité en tous domaines. Au-dessus de lui se trouve toutefois placé l'Ambassadeur à Washington. Le Consul représente la France physiquement lors de cérémonie et décide des grandes orientations de son Consulat. Certains Consuls mettent en avant l'aspect culturel et les actions organisées par le Consulat, comme le notre. Le Service de Presse tourne alors à plein régime. D'autres attachent plus d'importance aux relations avec les Français. Enfin, certains Consuls privilégient le rapprochement avec les autorités locales. Notre Consul actuel est le plus ancien des consuls des Etats-Unis. Il attache beaucoup d'importance à l'organisation des manifestations culturelles. C'est pourquoi notre service culturel disposait d'une assez grande autonomie dans sa gestion. Par exemple, l'année dernière, la plus grande manifestation d'art moderne, appelé « Côte Ouest » a été organisée par le service culturel du Consulat.

Le Consul délègue certaines de ses tâches aux Consuls Adjoints (il y a un Consul Général adjoint et un Consul). Ceux-ci s'occupent notamment des questions d'organisation quant à la venue d'hommes politiques importants. Par exemple, au mois de Juin, la réunion annuelle des Consuls des Etats-Unis s'est déroulée à Los Angeles. Cette organisation a été gérée par le Consul Général Adjoint. Ou encore l'engagement d'un nouvel employé, l'accord de congés, sont des tâches dévolues au Consul Général Adjoint.

Le Consul lui règle en personne les problèmes graves à même de survenir. Par exemple, lors de mon stage, j'ai pu remarquer qu'il s'était investi personnellement dans le

contentieux entre l'enfant d'une célébrité française vivant à Los Angeles et son école. Il s'agissait d'une « bagarre » entre des amis, mais filmé par les médias locaux.

## *2 - La Chancellerie:*

Ce service est destiné aux Français ayant des affaires administratives à régler. La chancellerie leur sert de Mairie. Elle s'occupe, entre autre, de l'organisation des élections, de la validation de mariages (un Français se mariant à l'étranger doit obligatoirement passer par le Consulat afin que son mariage soit reconnu par la France, notamment les mariages à Las Vegas), du renouvellement de passeports, des affaires militaires (recensement, information), et de l'immatriculation des Français résidant dans la zone d'action du Consulat. Ainsi grâce à un fichier constitué à partir des enregistrements, le Consulat possède d'importantes sources de données sur les Français de sa zone. Celles-ci peuvent être utilisées à titre confidentiel lors d'étude pour le Consul.

## *3 – Le service des Visas*

Il est constitué de quatre personnes. Un chef de service et le reste s'occupe de l'accueil du public. Le service prend souvent une grande superficie puisque c'est ici que le contact avec le public est le plus intense. Il est constitué d'une pièce servant à accueillir le public, d'un guichet où sont vérifiés les documents et les pièces des demandeurs de visas, et d'une petite salle où se trouvent les caisses, les ordinateurs, et les dossiers en attente. En raison du très grand nombre de demandes, le travail est long et fastidieux. Ainsi, la première destination des « angelinos », nom donné aux personnes vivant à Los Angeles,

est Paris.

#### *4 – Le service de Presse*

Le service de Presse de Los Angeles est composé de trois personnes. Il s'agit tout d'abord, de l'Attaché de Presse, qui dans notre Consulat, est une personne franco-chinoise, ainsi, la personne parle le français, l'anglais, le chinois et le japonais. Ensuite, il y a l'Attaché de Presse adjoint qui était un franco-mexicain. Il parle le français, l'anglais, l'espagnol, et le portugais. Et enfin, la troisième personne est souvent un stagiaire chargé de la collecte d'informations. Souvent le Service de Presse est composé des « locaux », ce sont des personnes francophiles ayant la nationalité américaine donc qui bénéficient d'un statut d'employé américain.

Si je me permet de décrire leurs origines, ce n'est en aucun cas pour autre raison que celle de montrer l'importance qu'une personne, à double culture, peut représenter notamment par ses langues. Ainsi, deux personnes peuvent assurer la communication en anglais, en français, en espagnol, en chinois, en japonais, et en portugais. Et cette maîtrise des langues est parfaite. Le service de presse se trouve à côté du service culturel pour la diffusion de l'information sur les manifestations culturelles.

#### *D – Le Service Culturel du Consulat de Los Angeles*

C'est dans ce Service que j'ai effectué mon stage.

Ce Service était constitué de cinq personnes mais du fait de l'influence grandissante de l'industrie cinématographique. Il fut créé un poste de plus, donc il y a six personnes permanentes dans ce service, sans compter la présence d'un stagiaire toute l'année voire deux pendant l'été.

Il existe une sous-division du service. Ainsi trois personnes permanentes s'occupent de l'activité culturelle dominante de la circonscription consulaire. Pour Los Angeles, il s'agit évidemment de l'activité cinématographique, du fait de la présence de Hollywood et tout l'industrie du cinéma. C'est le service de l'audiovisuel. Le service culturel proprement parlé s'occupe du reste de l'activité culturelle.

Ce Service me proposa de faire un choix entre deux études.

La première concernait, évidemment, celle du service culturel pour laquelle j'ai été choisit. Il s'agissait de « *La problématique de montage, de subvention européennes et de concrétisation des projets européennes sur la Côte Ouest des Etats-Unis* ».

L'autre étude qu'on me proposa concernait le service de l'audiovisuel. Il s'agissait de démontrer pourquoi « *une industrie cinématographique européenne est nécessaire pour combattre le géant américain* ». Malgré mon intérêt pour cette étude très intéressante, je refusa car je restais figé sur mon principe de confiance, à savoir, « on m'a choisit pour une étude précise, je dois bien la faire ». Pour moi la confiance est très importante.

C'est ainsi qu'après avoir posé les bases de mon étude\*, je commençais ma mission dans le service culturel.

Raheem Zafar

## **II – MA MISSION AU SEIN DU SERVICE CULTUREL DU CONSULAT**

### **GENERAL DE FRANCE A LOS ANGELES :**

Après avoir choisit définitivement mon étude, je pouvais enfin planifier mon programme pour la réalisation de cette analyse sur les montages des projets culturel européen à Los Angeles.

#### ***A – Mes activités quotidiennes :***

Outre mon étude, je devais faire les activités courantes du Service Culturel. En effet, afin de mieux comprendre l'utilité et le fonctionnement du service, il fallait effectuer les tâches administratives de ce service.

Ma journée se répartissait ainsi :

Je commençais à 9 heures jusqu'à Midi, je répondais aux « Infos ». Ce sont des questions qui étaient posées au Service Culturel. Comme par exemple, quelles seront les festivités pour le 14 juillet ? Ou encore quelles seront les démarches administratives à effectuer, pour un étudiant américain, désireux de faire des études à Paris ? etc... Effectivement, le service culturel s'occupe souvent de l'organisation de l'éducation des expatriés, ainsi il organise des examens. Moi-même j'ai eut l'occasion de pouvoir surveiller une épreuve de Licence dans les locaux du Consulat.

Après l'heure du déjeuner, toute l'après-midi était consacré à la recherche de mon étude, et à la prise de contact avec les personnes susceptibles de m'aider dans ma recherche. De plus pendant l'après-midi, je passais beaucoup de mon temps à la bibliothèque du Consulat. En effet, le Consulat disposait d'une salle de bibliothèque pour tous les personnes désirant connaître mieux la France, c'était souvent le cas des étudiants ayant des cours sur la France. Mais, lorsque cela était nécessaire, il fallait évidemment rechercher aussi l'information sur Internet.

Par conséquent, même si l'heure de fermeture des bureaux était à 17 heures, beaucoup de personnes restaient au-delà de ces horaires comme moi.

### ***B – Les différentes étapes de compréhension pour ma recherche***

Pour mon étude, il fallait tout d'abord comprendre le système de montage d'un projet français culturel à Los Angeles.

Le projet est monté, tout d'abord, sur un concept favorisant l'intérêt des américains pour la France. Ensuite, il faut savoir trouver des partenaires publics pour le montage. Les partenaires privées ne sont pas acceptés par le Consulat qui est une institution française et donc qui suit la législation française en la matière. Ceci est bien une spécificité française pour faire « traîner » encore des projets à cause de « l'Administration ». On comprend dans ce cas, la stupéfaction et l'incompréhensibilité des partenaires américains sur cette règle. Et enfin, une fois que les partenaires ont été trouvés, il faut savoir organiser

la concrétisation du montage. Il s'agit de l'aspect pratique du projet. Par exemple, louer une salle pour une manifestation, ou payer le billet d'un chanteur.

Pour ma part, afin de mieux saisir ce processus, on me confia le projet d'un chanteur français qui venait faire une représentation à Los Angeles. Il s'agissait de Jean LANIAU, qui après une représentation à San Francisco, avait souhaité venir à Los Angeles. Afin d'avoir des subventions pour ce genre de spectacle, il faut démontrer au Poste culturel général de New York qui détient la trésorerie principale, l'intérêt de ce genre de représentation pour la France. Après des négociations difficiles, j'ai convaincu de la nécessité d'inscrire ce chanteur dans la fête de fin d'année de l'Alliance Française de Beverly Hills. C'est ainsi, que j'ai organisé son arrivé, sa représentation, et son départ. Il suffisait juste à Monsieur LANIAU de suivre mes instructions.

Cette expérience m'éclaira sur le vrai problème d'un montage de projet culturel : le Financement. En effet, comme partout, l'argent manque pour les projets, donc il faut aller chercher ailleurs. C'est là qu'intervient le côté européen du projet. Il existe depuis une dizaine d'années, une très forte volonté de la part des eurocrates de financer des projets culturels européens, par le biais de lancement d'offre pour une inscription dans un programme\* européen culturel. Mais, pour cela, il faut remplir certaines conditions. La principal est, celle qui nous intéresse, l'existence d'au moins trois partenaires européens dans le projet.

---

\* Il s'agit ici du programme : « Culture 2000 », il regroupe les anciens programmes culturels européens tel que « Kaléidoscope »... C'est un programme qui est valable jusqu'en 2004. Voir annexe 1

C'est-à-dire que si le Consulat français veut organiser la fête de la musique à Los Angeles. Il doit, outre l'obligation de faire participer des artistes européens, avoir comme partenaires le Consulat allemand, le consulat Italiens...

D'ailleurs, si j'ai été choisit c'est grâce à mes études européennes : En maîtrise de droit, mon mémoire était sur le droit communautaire, mais surtout grâce au DESS de Géopolitique « EUROPEENNE » évidemment.

### ***C – La réalisation de l'étude***

Outre les recherches et la compréhension des mécanismes de montage de projets culturels, il fallait réaliser l'étude concrètement.

Le service culturel, notamment Antoine Châtelet, m'avait donné quelques pistes pour rencontrer les personnes qui seront sensibles à mon étude.

Il existait un projet européen mais il était en suspend pendant deux ans. Le nom de ce projet est « EuroCampus »\*. Son concepteur que j'ai rencontré m'a expliqué le projet. Il s'agit, en fait, de la création d'une institution éducative pour les immigrants européens de Denver qui est considérée depuis peu comme la seconde Silicon Valley des Etats Unis. Mais, il subsiste un réel problème, outre le manque d'argent, certains partenaires ne sont pas d'accord.

---

\* confère annexe 5

Par exemple, le consulat italien qui représente la communauté italienne, qui se rapproche des latinos américain, se considère américains à part entière et non européen. Malgré tous les obstacles, j'ai fait relancer ce projet dans le programme « Culture 2000\* ».

Après cette rencontre, il m'est apparu très utile de rencontrer les concepteurs des projets. Malheureusement, du fait de ma courte durée de stage je ne pus rencontrer qu'une seule personne, malgré les sept projets que je décris dans mon étude.

Cette personne s'occupait du projet intitulé « A virtuel journey through european countries\*\* ». C'est un projet de base privé mais soutenus par le Consulat Suisse et Allemand. Le projet consiste à créer un site « liens » sur Internet pour faire découvrir aux étudiants les différentes villes européenne.

Mais, ce projet a été surestimé dans son financement par sa conceptrice. D'après mes conseils, un site liens devrait coûter quatre fois moins chère. Et c'est ainsi que ce projet fut rejeté seulement sur mon jugement. Je fus flatté de la considération de mon opinion mais émue pour la conceptrice du projet. Après quelque temps, mon jugement s'est avéré véridique puisque le Consulat ayant fait des recherches confirma ma décision. En d'autres termes, j'ai fais économiser énormément d'argent au Consulat.

---

\* confère annexe 1

\*\* voir annexe 6

Après avoir compris le fond du problème d'un montage d'un projet culturel européen, il me restait maintenant à correspondre avec les personnes de l'administration qui nous donneraient toujours les informations nécessaires. C'est là qu'intervient le problème de trouver les bonnes personnes dans les bonnes postes. Avec grande surprise, j'apprit que le service n'avait pas les coordonnées de « La représentation permanente de l'union européenne aux Etats-Unis ».

C'est ainsi que je leur trouva le site Internet, et toutes les coordonnées de cette institution au combien importante mais certes méconnue. Mais pour avoir une discussion téléphonique avec la personne qualifiée pour l'étude cas, j'ai eu énormément de difficulté. A titre d'exemple, j'ai envoyé mon premier e-mail à cette personne au début de mon stage et c'est après quatre e-mail qu'elle me répondit à la fin de mon stage, soit après deux mois !

Je souhaiterais donner un dernier exemple de mauvaise foi de la part des personnes de l'administration française. J'ai envoyé un e-mail à « Relais-culture-Europe », qui est l'organisme principal dans notre domaine. Mais comme mon e-mail était écrit sans aucune référence mais uniquement d'un stagiaire qui demande des informations, elle me répondit en deux lignes d'aller voir leur site. J'ai réécrit mais avec les références de l'Attaché Culturel du Poste, j'ai reçu une réponse personnalisée, rapide, et les informations étaient en parfaite corrélation avec notre étude. Je fus surpris de voir à quel point les méthodes de travail sont si encombrantes en France où on ne vous aide pas mais pose des obstacles pour la concrétisation d'un projet.

Lorsque j'ai fini mon étude, j'ai fait une mise au point avec Antoine Châtelet qui m'affirma que le travail rendu était à la hauteur de ses espérances et qu'il était satisfait. La seule critique concernait mes fautes d'orthographe, mais il comprit pourquoi je faisais ces erreurs puisque cela était dû au fait que le français n'est pas ma langue maternelle.

Raheem Zafar

## *Conclusion*

Faire un stage aux Etats-Unis représente à mon avis un plus indéniable, c'est une preuve certaine d'adaptabilité. Cette expérience permet de découvrir ses qualités et ses défauts, bref on se redécouvre dans un contexte nouveau. On peut ainsi faire une évaluation personnelle et académique. Pendant les stages, on s'aperçoit des vraies valeurs des cours enseignés. Par exemple, pour mon cas, les cours du DESS ont été fondamentales dans mon étude, notamment les cours sur les enjeux interculturels de Mme NOWICKI. Cela améliore nécessairement la compréhension et la communication interculturelle. A titre d'exemple, les présentations des personnes sont très extrapolées aux Etats-Unis, j'étais surpris de voir cela.

En ce qui concerne mon intégration professionnelle, je ne peux qu'être heureux d'avoir rencontré des personnes compréhensibles et agréables à travailler. Malgré un travail intense, ils ont su me consacrer du temps et m'aviser de leurs conseils.

Cette expérience m'a permis de comprendre le travail du secteur public, et dorénavant j'ai une idée plus précise de mon emploi futur. Je sais que je souhaite travailler dans les organismes internationaux, mais après une expérience dans le domaine privé.

Cette expérience m'a évidemment permis d'évaluer mon niveau d'anglais. En effet, ne voulant pas trop m'imposer, je ne parlais pas beaucoup en anglais. Mais lors d'une réunion j'ai discuté avec des américains en présence d'Antoine Châtelet qui fut surpris de mon niveau d'anglais. Je pense donc que je peux me « débrouiller » en anglais.

Cette réunion fut très enrichissante. Il s'agissait de personnes d'un Institut européen de Los Angeles\* qui recherchaient des coopérations avec d'autres institutions européennes de France. Et c'est ainsi que j'ai proposé une coopération avec notre Centre d'Etude européenne que j'ai valorisé énormément. Je leur ai tout expliqué sur la formation du DESS et d'exposer l'établissement, bref ils étaient ravis. C'est ainsi que j'ai communiqué les coordonnées de Madame Désarménien. Et j'espère que ce sera un succès.

---

\* Voir la plaquette d'information de cette institution dans l'annexe 8

Par conséquent grâce au DESS, j'ai pu réaliser ce stage qui m'a permis d'acquérir une expérience fructueuse pour mon avenir et de découvrir un pays que je rêvais de connaître professionnellement. Ce stage a été très formateur pour l'évaluation de ma personnalité aussi bien dans le domaine personnel que professionnel.

Pour ma part, ce stage m'a permis de tracer ma ligne directrice de ma carrière. Et D'après cette expérience, je sais maintenant que je veux travailler et vivre aux Etats-Unis.

Raheem Zafar